

**CR réunion § PV des délibérations**  
**Conseil Municipal de la Commune de Quins**

**Séance du 12 mai 2025**

**Membres**

**14**

**Présents**

**12**

**Votants**

**12**

L'an deux mille vingt et cinq, et le douze mai s'est réuni au lieu habituel de ses séances à 20 heures 30, le conseil municipal de Quins, sous la présidence de M. Damien RIGAL

**Était présents :** AURIOL Jérôme, BOUSQUIE Christian, RIGAL Damien, VEYRAC Lilian, WATREMEZ Christiane, SOLER Françoise, SALVAT Amélie, Lydie MURE D'ALEXIS, Thierry NEUMANN, HOT Laetitia ; VERGNES Frédéric, Philippe CHINCHOLLE, Emilie CHAZAL

**Absent et excusés :** ANDRIEU Marie-José, Lydie MURE d'ALEXIS

Mme HOT est désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Validation du Compte rendu du Conseil municipal du 10 février
- Présentation du logo de la commune
- Avancée du projet de lotissement de SALAN (esquisse et chiffrage)
- Aménagement de la place de l'Eglise de Salan
- Projet de valorisation des chemins de randonnées
- Parcelle communale A n°259 à Quins
- Révision des statuts du SMAEP du Viaur
- Cantine scolaire
- Transport scolaire
- Soutien à l'association des apis du Naucellois
- Questions diverses (Initiation pédagogique au jeu de raquette etc...)

***PV DELIBERATION de la séance du 12 mai***

---

**DEL 010525**

**Objet : Approbation de la Révision des Statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Viaur**

M. le Maire donne lecture de la délibération en date du 7 avril 2025 portant approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Viaur sous réserve de l'acceptation de l'approbation de ces statuts par les assemblées délibérantes des Collectivités adhérentes au Syndicat.

Ainsi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur l'approbation de la révision de ces statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Viaur.

Vu l'exposé de M. le Maire, après avoir délibéré, DECISE

D'APPROUVER la révision des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Viaur annexés à la présente délibération.

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Apis du Naucellois »**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le budget primitif de la commune, exercice 2025 ;

Considérant la demande formulée par l'association « Les Apis du Naucellois » en date du [date du courrier ou de la demande] ;

Considérant l'intérêt général de l'action portée par ladite association visant à préserver l'environnement et la biodiversité, par la lutte contre les frelons asiatiques et autres nuisibles menaçant les colonies d'abeilles ;

Considérant que l'association envisage de proposer un service mutualisé de destruction des nids de frelons à l'échelle du territoire naucellois, au bénéfice notamment des communes rurales ;

Considérant que l'acquisition du matériel spécifique nécessaire à cette action représente une dépense exceptionnelle pour l'association ;

Considérant que cette dépense, non prévue initialement au budget communal, peut néanmoins faire l'objet d'une subvention exceptionnelle, au titre de l'intérêt local ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

Article 1 : D'attribuer à l'association « Les Apis du Naucellois » une subvention exceptionnelle d'un montant de sept cent quarante-trois euros et quatre-vingt centimes (743,80 €) destinée à financer l'achat de matériel pour la destruction des nids de frelons et autres insectes nuisibles aux abeilles.

Article 2 : Cette subvention sera imputée au chapitre 67 – article 6574 du budget communal, et fera l'objet d'une décision modificative, le cas échéant.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## ***COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai***

---

### Logo de la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la volonté de doter la commune d'une identité visuelle, à travers la création d'un logo. Dans un esprit de participation citoyenne, un premier travail de conception a été proposé par les élèves de l'école de Salan-Quins. Ces premières ébauches, riches en créativité ont servi de base de réflexion à l'élaboration du logo.

Monsieur Vincent Paillart, ancien infographiste, a été sollicité pour retravailler les propositions des enfants et en faire ressortir une version graphique et adaptée à une utilisation officielle (papier à en-tête, site Internet, etc.).

Quatre propositions de logo ont été présentées en séance. Chaque version intègre des éléments significatifs du territoire communal, tout en conservant une touche de modernité et une expression.

Après présentation, discussion et échanges entre les membres du Conseil, un vote a été organisé à main levée pour désigner le logo retenu.

#### Résultat du vote :

- ✓ Logo n°1 : 0 voix
- ✓ Logo n°2 : 10 voix
- ✓ Logo n°3 : 4 voix
- ✓ Logo n°4 : 0 voix

- ✓ Expression n°1 : 0 voix
- ✓ Expression n°2 : 13 voix
- ✓ Expression n°3 : 1 voix
- ✓ Expression n°4 : 0 voix



Logo n° 2 et l'expression n°2 ont été adoptés.

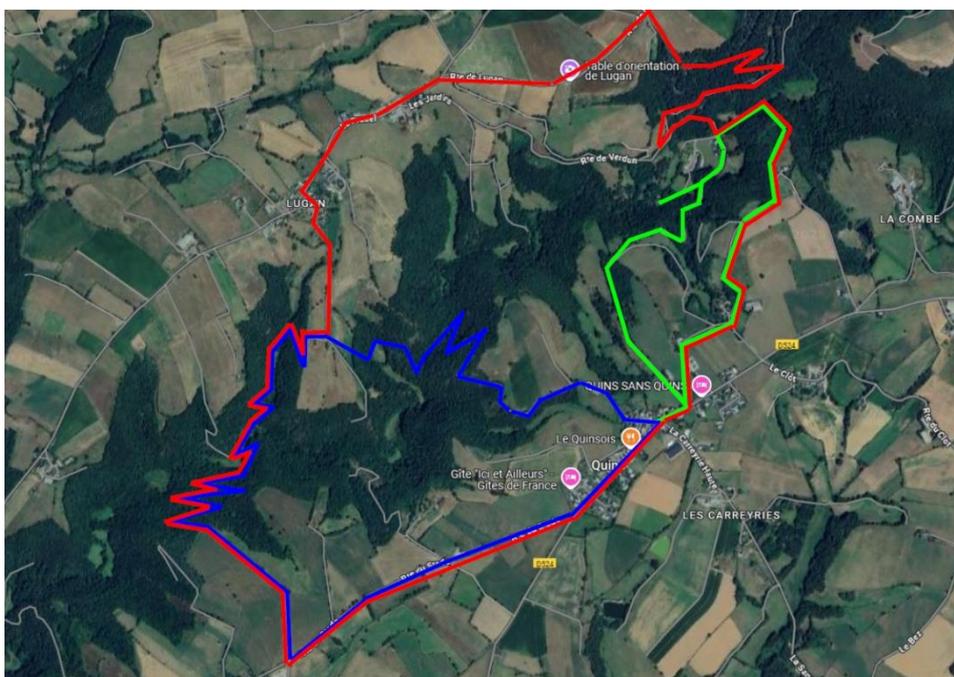
Le Conseil adresse ses remerciements aux élèves de l'école, pour leur investissement et leur imagination, ainsi qu'à Monsieur Vincent Paillart, pour son accompagnement professionnel et son écoute attentive du projet communal.

#### Chemin de randonnées

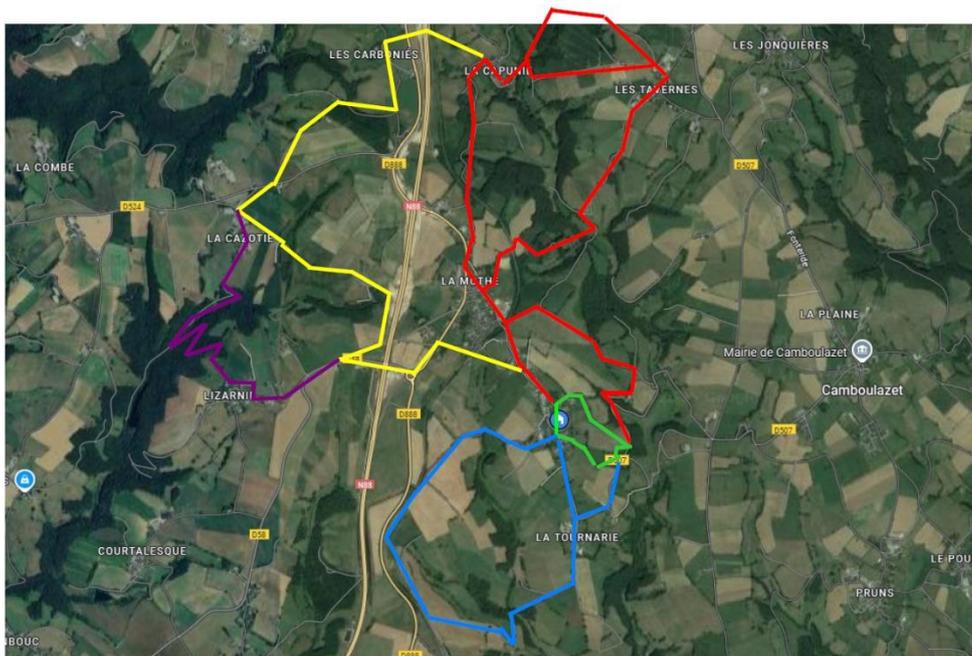
En partenariat avec les brodequins, et les vilebrequins, le projet vise à promouvoir et à valoriser le patrimoine naturel et historique de la commune de Quins en développant un réseau de sentiers balisés et facilement accessibles pour les randonneurs. Lors de la réunion trois circuits ont été sélectionnés proposant des variantes plus ou moins difficiles.

##### 1. Étape 1 : Sélection et identification des circuits

Circuits des chapelles (3 boucles) : 1 passerelle à construire en partenariat avec EPAGE

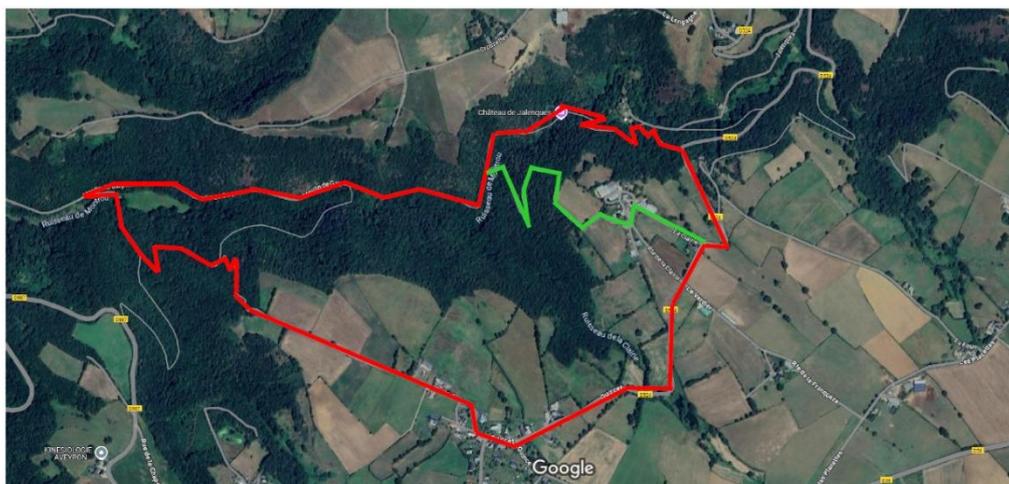


## Circuits La Mothe SALAN (1 passerelle a construire en partenariat avec EPAGE)



Monsieur Lilian VEYRAC a précisé que le chemin encadré de couleur violet est occupé par M. Samuel PUECH de la Cazotie. Il convient donc d'échanger sur le projet de balisage avec cet agriculteur.

## Circuit Jalenques



Ces circuits seront les premiers à être aménagés et valorisés. Il faudra également :

- recenser les chemins cadastraux et les sentiers dans le domaine privé.
- vérifier que les circuits sélectionnés garantissent la sécurité de tous les usagers
- rédiger des conventions de servitude de passage avec les propriétaires privés afin d'assurer un accès pérenne et sécurisé aux sentiers.

## Projet de création d'un lotissement à SALAN

Monsieur le Maire a présenté l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet LBP. Celle-ci comprend une esquisse d'aménagement ainsi qu'un chiffrage prévisionnel incluant la viabilisation des parcelles.

Le projet prévoit la création 9 lots à bâtir, d'une superficie comprise entre 685 m<sup>2</sup> et 980 m<sup>2</sup>. Un espace public de convivialité sera également aménagé, comprenant notamment un parking et des aménagements à définir avec soin (mobilier urbain, plantations, WC public, terrain de pétanque, poubelle etc.).

Enfin, il a été souligné que le phasage du projet pourrait permettre une réalisation par tranches, via des déclarations préalables de travaux, offrant ainsi une souplesse d'exécution et de financement.

LOTISSEMENT SALAN			
Dépenses		Recettes	
Achat terrain (9400 *12)	112 800 €	Vente terrain (7480*50)	374 000€
Viabilisation du lot (35€/m <sup>2</sup> )	275 000 €	Autofinancement	13 800 €
TOTAL	387 800 €	TOTAL	374 000€

AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC			
Dépenses		Recettes	
Achat terrain (1400*12)	16 800 €	Subvention ( 30% )	53 000 €
Travaux d'aménagement	160 000 €	Autofinancement	123 800 €
TOTAL	176 800 €	TOTAL	176 800 €

## Projet d'aménagement de la place de l'église à Salan

M. le Maire présente le projet d'aménagement de la place de l'église de Salan, avec pour objectif un meilleur partage des espaces entre les différents usagers (piétons, véhicules, riverains...). La commune est en attente d'une esquisse et d'un chiffrage du cabinet LBP, mandaté pour l'étude.

Par ailleurs, le projet d'aménagement de cette place sera regroupé avec celui de l'espace public prévu à proximité du futur lotissement, afin de former un projet global de type "Cœur de village". Cette approche permettra de donner davantage de cohérence au projet d'ensemble et d'augmenter les chances d'obtenir des subventions, notamment auprès de la Région, du Département ou de l'État.

### Utilisation de la parcelle A n°259 à Quins

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a acquis la parcelle A n°259 (300 m<sup>2</sup>), anciennement à M. Posseme. Il propose plusieurs solutions :

- de créer un jardin partagé, découpé en trois parcelles de 100 m<sup>2</sup>, à destination des habitants intéressés par le jardinage.
- De le vendre à un habitant de Quins

### Cantine scolaire

M. le Maire rappelle que le service de cantine scolaire est actuellement assuré par le traiteur « Nos Invités », dans le cadre d'un marché à tacite reconduction. Les retours du personnel communal sont positifs, tant sur la qualité des repas que sur les quantités fournies.

Une réflexion avait été engagée avec le restaurant local « Le Quinois » afin d'évaluer leur éventuel intérêt à répondre à un futur appel d'offres pour la prestation de cantine scolaire. Cette démarche visait à explorer toutes les possibilités locales dans le respect des règles de mise en concurrence applicables aux marchés publics.

Après échanges, les gérants ont indiqué ne pas souhaiter se positionner sur ce marché, préférant se concentrer pleinement sur leur activité de restauration traditionnelle.

### Transport scolaire

M. le Maire rappelle que le transport scolaire sur la commune est actuellement organisé autour de trois circuits :

- ✓ Deux circuits pour les écoles primaires,
- ✓ Un circuit pour le collège.

Ce service, bien que nécessaire, représente un coût important pour la commune. Actuellement, la prestation est assurée par deux prestataires privés (Mme Solange Lauriol et Ségala Cars) ainsi que par un agent communal, chargé de l'un des circuits. Ce dernier, dont le contrat arrive à échéance, a fait savoir qu'il ne souhaite pas poursuivre l'an prochain. En conséquence, le conseil municipal valide le lancement d'une procédure de recrutement afin de remplacer cet agent et garantir la continuité du service à la rentrée prochaine.

### Incitation au Pickleball

M. Patrick IMBERT, président du club de tennis de Baraqueville propose de faire une incitation au Pickleball auprès des élèves de l'école de Salan Quins lors de la kermesse le 28 juin.

### Site internet

Mme Emilie CHAZAL, responsable de la commission « communication, informe le Conseil de l'avancement du projet de site internet de la commune, réalisé en partenariat avec le SMICA. La mise en ligne est prévue avant septembre, afin de respecter la période de réserve liée aux élections municipales de 2026, durant laquelle la communication institutionnelle est limitée.

Une visite du site en cours de construction a été proposée aux membres du conseil : le design est clair, les photos valorisent bien la commune, et les contenus sont en bonne voie. Il ne manque plus que la photo de groupe des élus, qui sera prise lors du prochain conseil municipal du 30 juin, pour finaliser la page dédiée. Le conseil prend acte de cette avancée et se félicite de cet outil de communication moderne au service des habitants.

### Date à retenir

- Prochain conseil municipal : le lundi 30 juin à **20h**

*La séance est levée à 23 heures 00 minutes*

*Le Maire, Damien RIGAL*